



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

**Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question
parlementaire n° 1304 de l'honorable Députée Liz Braz**

L'honorable députée s'enquiert dans sa question parlementaire sur le contrôle de sécurité à l'aéroport de Luxembourg.

Quelles sont les consignes pour les agents affectés au contrôle de sécurité par rapport aux vêtements que les passagers doivent enlever pour passer le scanner de sécurité ?

Avant l'inspection, les passagers doivent obligatoirement retirer leurs manteaux, vestes, vestes de costumes, gilets, ainsi que leurs ceintures. De plus, ils doivent vider leurs poches de tout objet métallique.

Y a-t-il des réflexions pour abolir la capacité maximale de 100 millilitres s'appliquant aux conteneurs individuels de liquides, aérosols et gels emportés en bagages de cabine ?

Les règles qui s'appliquent au transport des liquides, aérosols et gels peuvent uniquement être suspendues quand la Commission européenne autorise de nouveau l'utilisation des machines EDS (Explosive Detection System) de dernière génération et quand l'aéroport est équipé d'un tel équipement.

De même, y a-t-il des réflexions pour ne plus exiger des passagers de retirer l'ordinateur portable du bagage de cabine ?

Les règles qui s'appliquent à l'inspection des objets électroniques peuvent uniquement être allégées quand l'aéroport dispose des machines EDS de dernière génération qui permettent d'inspecter les appareils électroniques sans les retirer du bagage.

L'aéroport de Luxembourg dispose-t-il de scanners dernière génération ? Dans la négative, l'aéroport envisage-t-il l'acquisition desdits scanners une fois que la Commission européenne revient sur sa décision temporaire ?

Comme la majorité des aéroports européens, l'aéroport de Luxembourg ne dispose à l'heure actuelle pas encore d'équipement EDS. Nonobstant, lux-Airport travaille effectivement déjà depuis plusieurs mois sur le nouveau concept des lignes d'inspection pour les passagers qui inclut des machines EDS de dernière génération ainsi que des scanners pour les passagers en remplacement des portiques de détection de métaux. Malheureusement, la problématique actuelle au niveau de l'interdiction de l'utilisation de cet équipement EDS de dernière génération ne freine pas uniquement l'aéroport de Luxembourg dans ses efforts d'acquérir ce nouveau matériel, mais tous les aéroports européens.

Luxembourg, le 30 octobre 2024

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes